



Procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 25 juin à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni en mairie, il délibère ce jour, sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA.

Etaient présents : M. Laurent VIOLA, Président / Mme Nadine NAHAS, Vice-Présidente / Mme Gwenaëlle BRAULT / M. Laurent DAIME / Mme Véronique TETEFORT / M. Alain GUYOT / Mme Elwidge BROCHET / Mme Magalie KAKOZI / Mme Elisabeth COUDERT

Etaient absents excusés : Mme Marie Ange POTIER / Mme Liliane BLANCHARD / Mme Sylvie POYE / M. Yves BLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Céline GAUCLAIN OGER

En exercice : 13	Présents : 9	Votants : 9	Procurations : 0
------------------	--------------	-------------	------------------

Monsieur VIOLA, Président du CCAS présente l'ordre du jour.

1/Approbation du PV du CA du 19 mai 2026

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

1) Commission permanente :

Commission permanente : aucune demande déposée

2) Etude des dossiers de demandes d'aide :

- 1^{er} dossier : refus à l'unanimité pour le versement d'une aide alimentaire et d'une aide financière.

- 2^{ème} dossier : refus à l'unanimité pour le versement d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule.
- 3^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 408 € correspondant à 3 mensualités d'assurance mutuelle prises en charge.
- 4^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 67 € pour une durée de 3 mois (juillet, août et septembre 2026).
- 5^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une part, d'une aide alimentaire d'un montant de 88 € pour une durée de 3 mois (juin, juillet et août 2026) et d'autre part, d'une aide financière d'un montant de 150.27 € pour des factures extra scolaires.
- 6^{ème} dossier : acceptation à l'unanimité pour l'attribution d'une aide alimentaire d'un montant de 77 € pour une durée de 3 mois (juin, juillet et août 2026).
- 7^{ème} dossier : aide à la naissance accordée à l'unanimité.

3) Présentation de l'épicerie solidaire et étude des coûts

M. Alain GUYOT, bénévole à l'épicerie solidaire, explique que pour donner suite au constat du faible pouvoir d'achat des bénéficiaires lors des distributions d'aide alimentaire occasionné par des prix très élevés des produits alimentaires et non alimentaires vendus par le magasin Carrefour Express, il a souhaité faire une étude comparative des prix avec d'autres magasins en accord avec le Pôle solidarité et l'ancien maire. Cette étude avait pour objectif de permettre d'imposer une négociation des tarifs appliqués lors d'une rencontre avec le directeur du magasin.

M.GUYOT précise que le CCAS achète les produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien chez Carrefour Express et les propose aux bénéficiaires au même tarif, par conséquent quand la boîte de paëlla est facturée 9 € au CCAS, c'est le même montant qui est imputé sur le panier du bénéficiaire.

Les études comparatives réalisées sur les années 2023 et 2024 ont permis de faire une proposition d'acheter ailleurs les produits représentant un surcoût de 70 % par rapport au prix pratiqués chez Carrefour Market de Villers sous St Leu. L'ancienne municipalité n'a pas retenu cette proposition et elle n'a pas souhaité que le CCAS commande ailleurs que chez Carrefour Express l'ensemble de ces produits au motif que les dons de la banque alimentaire permettent de compenser pour le bénéficiaire le surcoût de l'approvisionnement dans ce magasin.

M.GUYOT indique également qu'il n'a pas proposé dans son étude de commander chez Lidl car ces derniers ne peuvent réaliser de commande manuelle, par conséquent, ils ne peuvent fournir de grosses quantités et nous devrions prendre uniquement les articles disponibles dans les rayons.

Concernant les fruits et légumes, le donateur qui permettait une livraison de fruits et légumes à chaque distribution ne paie plus le vendeur ambulant, de ce fait, ce dernier ne nous livre plus. Toutefois, certains jardiniers des jardins familiaux de la commune aident l'épicerie en donnant

des fruits et légumes de leurs parcelles mais aussi en offrant des plants de légumes pour le jardin solidaire.

Les administrateurs proposent de prendre également attache auprès du primeur du magasin portugais pour voir si nous pourrions bénéficier de fruits et légumes gratuitement. M.GUYOT doit rencontrer le gérant du magasin.

M. DAIME propose d'acheter uniquement les produits d'hygiène chez Carrefour Express. Mais les membres du conseil d'administration constatent dans l'étude que certains produits d'hygiène représentent un surcoût de 70%, ce qui ne permettrait pas de diminuer l'impact financier pour les bénéficiaires.

M. GUYOT va donc contacter le magasin Leclerc pour refaire une étude comparative des prix et se renseigner sur la possibilité de continuer la mise en place de tickets frais.

En effet, le Pôle solidarité verse, en complément de l'aide alimentaire au sein de l'épicerie solidaire, des tickets frais utilisables dans les deux commerces alimentaires de la ville pour l'achat de produits frais comme le beurre, le fromage ou la viande.

M. le Maire propose de se renseigner également chez les grossistes.

Un point sera effectué en septembre concernant le sujet de l'achat de produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une présentation de l'ANDES (Association Nationale Des Epiceries Solidaires) et de la possibilité d'y adhérer.

4) Les colis de Noël

Actuellement nous sommes en période d'inscription pour les colis de Noël. À ce jour, nous avons le retour d'environ 1/3 des personnes inscrites.

Une dégustation des produits proposés dans les colis aura lieu le 8 juillet.

Le pôle solidarité a contacté 7 sociétés et elles ont toutes transmis un colis de dégustation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 21h00.

La secrétaire de séance



Céline GAUCLAIN

Le Maire,
Président du CCAS



Laurent VIOLA